

RECENSIONS

Annuaire de l'Afrique du Nord, XV, 1976. Paris, CNRS, 1977, 1455 p.

Les «Etudes» du présent volume, d'ailleurs publiées aussi séparément, sont consacrées au problème des technologies et du développement au Maghreb. Elles complètent celles des *Annuaire*s 1974 et 1975, qui décrivaient la stratégie des matières premières et les problèmes agraires. L'intérêt de ce thème est que les différents pays du Maghreb n'y apportent pas les mêmes solutions : ou bien l'ouverture à l'investissement étranger direct et au transfert technologique de pôles extérieurs vers leurs filiales périphériques; ou bien choix d'un développement autocentré des ressources nationales au moyen de technologies évoluées, achetées «produit en main» sur le marché international, tout en créant les bases d'une nationalisation progressive de l'innovation; ou encore exercice d'une fonction économique propre, mais subordonnée au sein du système international, par le développement d'activités de sous-traitance. On se propose ici d'utiliser le transfert de technologie pour tenter d'éclairer, autrement que ne le font les études habituelles, l'évolution des sociétés maghrébines. La première partie de l'ouvrage est consacrée aux données fondamentales, corrélations, hypothèses au niveau des structures susceptibles d'expliquer le conditionnement des orientations choisies (Islam, institutions spécialisées, choix de langue, systèmes de formation). La deuxième partie décrit les politiques nationales de développement technologique (pour la Tunisie, article de M. Falise et P. Masson), qui sont illustrées, dans la troisième partie, par l'exposé de certaines réalisations et pratiques sectorielles (pour la Tunisie, «Coopération franco-tunisienne inter-entreprises en matière de bâtiment» par M. K. Bouguerra).

L'*Annuaire* propose ensuite, comme question d'actualité, le problème du Sahara Occidental, traité par Raoul Weexsteen. La chronique diplomatique de Bruno Etienne est commune aux trois pays du Maghreb. Au niveau politique, Issa Ben Dhiab relève, pour la Tunisie (p. 381-408), une société en crise de mutation et, en regard, un régime politique engagé dans une phase de transition nécessitant l'élaboration d'un nouveau consensus. Le bilan économique de Hachemi Alaya (p. 485-500) donne les caractéristiques d'évolution globale pour l'année considérée, suivies d'une analyse sectorielle, monétaire et financière. Noureddine Sraieb, à son tour (p. 538-562), présente les statistiques des divers enseignements et classe les problèmes sociaux de la Tunisie de la manière suivante : travail et conflits, emploi et émigration, logement et santé.

Après la chronologie, la rubrique législative adopte deux classements : d'abord par pays, et à l'intérieur de chacun d'entre eux l'ordre alphabétique des rubriques. Une liste des accords, conventions et traités précède la publication de documents. Pour la Tunisie (p. 881-914), on donne la loi constitutionnelle du 8 avril, la loi organique complétant le code électoral, le discours consacré au Vème Plan et celui consacré au projet de budget de l'Etat. Parmi les actualités scientifiques, on retiendra le bilan sur quatre années de l'ethnologie dans les pays du Maghreb par Marceau Gast, avec bibliographie détaillée, ainsi que la présentation de l'Association des Economistes du Tiers-Monde par G. Destanne de Bernis.

La bibliographie couvre à elle seule plus de 380 pages, dont 200 uniquement pour la liste des références. Les très nombreuses recensions ont été regroupées par thèmes : sciences humaines (politique, économique, juridique, historique, géographique, société, civilisation). Sur la guerre d'Algérie (quinze ans d'historiographie, les acteurs parlent, romans), la littérature (l'actualité littéraire maghrébine, notes critiques, informations bibliographiques).

Les qualités d'ensemble de l'*Annuaire* ne sont plus à rappeler, ni les nombreux services qu'il rend à ceux qui désirent suivre l'actualité maghrébine en bénéficiant d'informations sérieuses. Les améliorations de détail qui y sont apportées chaque année en font l'outil de travail que nous attendions.

X X X

Annuaire de l'Afrique du Nord, XVI, 1977, Paris, CNRS, 1978, 1348 p.

Malgré tous les efforts de l'équipe pour faire paraître l'*Annuaire* une année seulement après la période étudiée, disons tout de suite que celui-ci est paru en fin 1979 et que la date de couverture est plutôt une fiction. Ce n'est évidemment qu'un détail et n'enlève rien à la valeur, maintes fois affirmée depuis seize ans, de l'ensemble des documents ici présentés. Le thème des «Études» porte le titre «Développements politiques au Maghreb : aménagements institutionnels et processus électoraux». Elles analysent, en une quinzaine d'articles, la série de réajustements plus ou moins profonds et concomitants de l'appareil politique de chaque État maghrébin dans les années 1976-77, qui marquent à peu près l'écoulement d'une génération depuis l'indépendance. Dans cet ensemble, deux articles concernent plus particulièrement la Tunisie. Celui de Sadok Chaabane s'attache au système constitutionnel tunisien à travers la réforme de 1976; il montre les raisons et les modalités du changement survenu : préserver l'unité de commandement, redistribuer les tâches de gestion, aménager une place au peuple, contrôler l'action gouvernementale et la constitutionnalité des lois. Mais est-il utile de changer les textes sans que les attitudes ne suivent ? L'article de Yadh Ben Achour et Fadhel Moussa part des réformes législatives de 1975 et du renouvellement des conseils municipaux qui a suivi. A cette occasion on a beaucoup parlé de décentralisation à la fois comme option idéologique, slogan politique, cadre juridique d'action administrative et reformulation des rapports entre le centre et la périphérie. Ces deux articles illustrent bien les études de synthèse qui ouvrent et ferment le dossier «Études».

La chronique diplomatique de Bruno Étienne donne une grande place aux relations franco-maghrébines. Issa Ben Dhiaf, chargé de la chronique politique sur la Tunisie, centre son étude sur le Pacte Social du 19 janvier 1977 : tendances caractéristiques de l'année, évolution du système politique, régulation des conflits. La chronique économique de Hachemi Alaya passe en revue successivement la production, l'investissement et le financement, l'emploi et les prix, la situation monétaire et budgétaire, les relations avec l'extérieur et les comptes de la nation. Noureddine Sraieb, quant à lui, présente longuement l'enseignement et, de manière plus brève, la vie culturelle et les conflits sociaux. Après la chronologie (p. 703-779), nous trouvons la liste des accords, traités ou contrats passés ou ratifiés au cours de l'année. Les documents tunisiens concernent le gouvernement, le Congrès de l'UGTT, celui de l'UGET, le Vème Plan quadriennal (p. 880-892).

Dans le cadre des actualités artistiques et littéraires, Ridha Najjar cherche à évaluer la situation du théâtre tunisien en 1977 (p. 927-940). Au niveau des actualités scientifiques, c'est l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information qui est présenté (p. 978-981). On trouvera des indications sur les Colloques tenus en Tunisie aux pp. 993-1005. Venant ensuite, la bibliographie critique couvre une centaine de pages. On fera remarquer que, sous le titre «Poésie algérienne et tunisienne en 1977», Marie-Alice Sférian ne se réfère qu'aux ouvrages écrits en français, parmi lesquels un seul est l'œuvre d'un Tunisien. La bibliographie systématique comprend 1940 titres français répartis en six numérotations et 1059 titres arabes sous une seule numérotation (p. 1109-1323).

X X X

CARDAILLAC Louis : *Morisques et Chrétiens. Un affrontement polémique (1492-1640)*, Paris, Klincksieck, 1977, 544 p.

A l'époque actuelle, moment privilégié du dialogue islamo-chrétien, on peut se sentir quelque peu surpris à la lecture de l'ouvrage du professeur Cardaillac qui nous met en face de ce qu'il appelle «l'infra-dialogue». Il ne s'agit pas seulement de la confrontation entre deux univers religieux, mais de l'affrontement de deux milieux culturels et politiques différents, et même - sur certains points - de la lutte «fratricide» entre deux partenaires au paroxysme de leur exaspération mutuelle. Page sombre de l'histoire d'Espagne que l'A. met à nu dans un langage simple et vivant, qui sait exploiter jusqu'au comique de certaines situations sans que cela n'enlève rien au caractère érudit de son étude.

Le livre, préfacé par Fernand Braudel, est précédé d'un avant-propos et d'une introduction. L'A. signale, dans cette dernière, les deux plans sur lesquels portera sa recherche : «D'une part, l'étude des manuscrits polémiques qui à l'origine formait l'essentiel de notre travail; et d'autre part, l'analyse des répercussions qu'avaient ces thèmes dans la vie quotidienne» (p. 10). Et c'est sous ce dernier aspect que ce livre apparaît particulièrement intéressant.

L'étude comporte trois parties : «Deux communautés qui s'affrontent» (p. 13-150); «Les manuscrits de polémique et leurs sources» (p. 151-222); «Les thèmes polémiques» (p. 223-389). En annexes, l'A. présente une longue série de pièces justificatives (p. 401-488). Une bibliographie fournie (p. 489-519), un glossaire et un index des noms propres et des thèmes complètent l'ouvrage.

C'est à travers une série de citations - tirées pour la plupart des procès de l'Inquisition - que l'A. fait revivre «la polémique dans la vie quotidienne» (ch. I) des «deux communautés qui s'affrontent» (1ère partie), au niveau de la rue, des relations de voisinage ou même de famille. Tout est motif de soupçon pour les uns, tout devient agression pour la sensibilité écorchée des autres. La polémique n'est pas l'apanage des intellectuels, elle apparaît dans les moindres réactions du peuple.

Si l'Inquisition fut l'arme de la communauté chrétienne contre la minorité morisque (ch. 2 : «Les Morisques et l'Inquisition»), celle-ci sut se défendre par la dissimulation et la résistance passive. En de rares occasions - lorsque les Morisques se sentirent plus forts en nombre comme ce fut le cas en Aragon - leur haine pour cette institution se manifesterait par des soulèvements armés ou des attaques aux familiers de l'Inquisition.

Pour les Espagnols du XVIème siècle, «Morisques et Protestants» (ch. 3) représentaient un danger pour l'unité de l'Etat. L'A. analyse dans ce chapitre «le curieux rapprochement qui s'établit dans les faits au cours du XVIème siècle et dans le premier tiers du XVIIème entre Morisques et Protestants» (p. 126). Les deux communautés minoritaires aspiraient à une plus grande liberté elles avaient des points communs au plan doctrinal (référence à un Livre en dehors de toute Eglise hiérarchisée, affirmation de l'impuissance de l'homme face à la transcendance divine...), une sensibilité religieuse analogue (antipapisme, horreur des images...); tout cela les amènera à prendre des positions communes. Les Morisques utiliseront même dans leur polémique certains arguments pris à des auteurs réformés tout en leur donnant une portée différente. La communauté protestante du Sud de la France jouera le rôle de pôle d'attraction pour les Morisques. Les relations qui s'établirent de part et d'autre semblent, il est vrai, avoir tenu à une motivation plus politique que religieuse.

Entreprenant l'étude des manuscrits polémiques et de leurs sources (2ème partie) l'A. présente, en un premier chapitre, une série de manuscrits morisques arabes, *aljamiados* ou en langue espagnole. Ces textes sont rarement des répliques visant avec précision un auteur du camp opposé. Il s'agit surtout

(ch. 2) d'adaptations ou de traductions d'originaux arabes. L'A. passe rapidement en revue cette littérature arabe de polémique aussi bien orientale qu'occidentale.

Les trois chapitres de la 3ème partie présentent les thèmes de la polémique morisque anti-chrétienne : la Trinité, la Christ, l'Eglise. Un argument semble sous-tendre l'ensemble de ces thèmes : les chrétiens ont faussé leurs Ecritures ou bien ne savent pas les interpréter. L'originalité relative de cette littérature tient aux circonstances historiques vécues par la communauté dont elle est issue.

L'étude si fouillée du professeur Cardaillac offre une leçon d'histoire qui devrait aujourd'hui encore aider à dégager le dialogue religieux des facteurs culturels ou politiques, apprendre aussi à éviter certaines attitudes : « ne pas comprendre autrui, mais se comparer constamment pour imposer sa supériorité, telle est la voie sans issue à laquelle se condamne cette polémique » (p. 387). L'expulsion des Morisques - conséquence de cette lutte entre hommes d'un même peuple - ne fut une victoire pour personne. Elle ne le fut surtout pas pour l'Espagne... Mais cette Espagne n'est-elle pas encore l'éternelle déchirée ? Le mot de Machado annonçant au petit espagnol qui vient de naître que l'« autre Espagne » le tuera a-t-il perdu son sens ?

I. ESTREMERÀ

CHAILLOU Lucien : *Textes pour servir à l'histoire de l'Algérie au XVIIIème siècle*, 1979, 184 p., chez l'auteur, villa « Beau Site », Valbertrand, Toulon.

En 1974, Lucien ChailloU avait édité des textes de Philippe Vallière, consul à Alger au XVIIIème siècle, sous le titre *L'Algérie en 1781*. Il nous présente aujourd'hui d'autres textes de Jean-Antoine Vallière, oncle du précédent, qui fut pareillement consul à Alger de 1763 à 1773. Ces textes, qui proviennent d'archives de famille de ces consuls, sont de premier ordre pour les historiens. Deux ont spécialement retenu notre attention. Tout d'abord un très court « Mémoire sur Alger » de 9 pages, écrit à l'intention du successeur de Jean-Antoine Vallière. On y trouve sur les plus hauts personnages d'Alger (dey, officiers, consuls et marchands) des jugements, quelquefois fort peu amènes, qui nous dépeignent le milieu de la façon la plus réaliste. Beaucoup plus important est le « Mémoire sur la forme du gouvernement d'Alger et sur les mœurs », texte détaillé et très précis, qui anticipe de quelque 20 ans sur celui qu'écrira Ventura et qui fut publié seulement en 1898 par Fognan. Vallière décrit la vie à Alger : les habitudes et les usages de la cour et des hauts fonctionnaires turcs, les intrigues dont il fut témoin, les mœurs des Algériens (très discrètement et avec sympathie). Les éphémérides qui forment la deuxième partie de ce Mémoire ont le plus excité notre méditation : 20 ans de vie consulaire, de 1734 à 1764, racontée uniquement par le mouvement des « affaires ». Une mine inespérée pour l'historien ! Là, la vie est piégée. Impossible de biaiser. Tout subjectivisme est banni. Le consul raconte ses démarches, ses démêlés, quelquefois invraisemblables, avec les autorités pour faire agréer certains arrivages de bateaux. Il ne cache ni ses échecs ni ses déboires. Il ne parle pas de ses seules activités, mais aussi, ici ou là, de celles des autres consuls, des rédemptions, des échanges (chiffrés) entre prisonniers turcs et captifs chrétiens... Si ces documents ne remettent pas en cause l'essentiel de ce que l'on sait, ils permettent cependant de mieux relativiser et de situer les sources que nous possédons déjà. On ne peut que se réjouir de leur publication. Souhaitons à d'autres chercheurs d'exhumer de semblables trouvailles dans les archives de familles qui acceptent de les ouvrir à leurs investigations.

Joseph CUOQ

DRISS Ali : *L'histoire de l'éducation et des idées pédagogiques en Ifriqiya*, Paris, Sorbonne nouvelle, Doctorat d'Etat, 1978, 706 p. ronéot.

D'une manière très générale, les études sur l'éducation dans l'histoire du monde musulman se confinent à celle de l'enseignement, ce qui est restreindre le sujet. L'auteur de cette thèse a voulu faire porter sa recherche sur les aspects négligés de l'éducation extra-scolaire. Il vise à montrer que les Ifriqiyyens ont pu élaborer des méthodes pédagogiques originales. La période étudiée s'étend depuis Saḥnūn, mort en 869, jusqu'à Ibn Khaldūn, mort en 1406, soit sur cinq siècles et demi.

De quelle façon a-t-on formé l'individu ? Pour répondre à cette question, l'A., dans une première partie, aborde la diversité des milieux et des modalités éducatives. Le chapitre I est consacré à l'enfance en famille (de 1 à 7 ans) : éducation sanitaire et morale, jeux, début de la scolarité religieuse pour les garçons, éducation professionnelle pour les enfants de la masse. Avec le chapitre II, on arrive au stade de l'adolescence (p. 81-74). La formation aux bonnes manières vient avec l'obligation d'accomplir les actes religieux : distinction des aliments, préceptes divers. La maturité fait l'objet du chapitre III. La capacité légale est considérée sous ses aspects spirituel et temporel. Le mariage amène à aborder la position de l'homme dans son foyer et dans la société, puis celle de la femme (p. 199-217) avec les distinctions de classes.

La deuxième partie passe en revue la formation intellectuelle et les systèmes pédagogiques. Tout d'abord l'organisation et les programmes d'enseignement : le *kuttāb*, les précepteurs privés, la *médersa* et la *mosquée*, le *ribāṭ*, la *riḥla* ou voyage pour acquérir la science. Dans le chapitre II, l'A. essaie de cerner la méthode d'enseignement (p. 304-350) : la méthode utilisée est fondée sur l'exercice de la mémoire par voie autoritaire, puis sur la transmission orale par dictée, des controverses sont parfois organisées. L'enseignement se terminait par l'autorisation d'enseigner. L'étude du personnel enseignant fait l'objet du chapitre III : le maître d'école et le savant.

La troisième partie aborde des problèmes plus théoriques, puisqu'elle est intitulée « L'Islam et l'éducation ». L'A., dans le chapitre I (p. 403-488) essaie de déterminer l'attitude de l'Islam devant les sciences. Le problème foi et raison est traité ici sur le plan de la pensée et des institutions, ainsi que celui de l'arabisation de l'Ifriqiya, de l'activité littéraire et artistique. Dans le chapitre II, il propose six monographies d'écrivains pédagogiques : Saḥnūn, Ibn al-Gazzār, Ibn Abi Zayd, al-Qabisi et Ibn Khaldūn. Il ne lui reste plus, dans un dernier chapitre (p. 578-609), qu'à parler du but de l'éducation islamique où le rôle prépondérant de la religion apparaît clairement dans le souci de montrer à l'homme le chemin du juste milieu.

XXX

FONTAINE Jean : *Vingt ans de Littérature tunisienne 1956-1975*, Tunis, MTE, 1977, 160 p.

Le titre de ce livre pourrait induire à penser qu'il s'agit d'une étude de type académique et exhaustive de la littérature tunisienne depuis l'Indépendance. Il s'agit en fait d'un recueil groupant au total cinq articles et trois bibliographies, que l'A. avait déjà publiés, entre 1970 et 1976, dans divers journaux et revues tunisiens et étrangers.

L'A. n'a donc pas l'intention de présenter une étude approfondie de l'abondante production littéraire en Tunisie, ce qui constituerait, à soi seul, une thèse

de doctorat d'Etat. Pouvait-il même, en si peu de pages, fournir une vue d'ensemble organiquement cohérente d'une telle production et en souligner pertinemment les traits majeurs et les aspects les plus significatifs ? Il lui était difficile de se donner (ou d'atteindre) cet objectif dans un livre dont les diverses parties ont été écrites séparément et sans préoccupation préalable de synthèse.

C'est sans doute le souci de pallier à cet inconvénient qui l'a conduit à concevoir un plan global où les articles ne seraient pas classés selon leur date de parution, mais suivant un ordre logique (du général au particulier). C'est ainsi qu'on trouvera en tête du volume un «Tableau général de la littérature d'expression arabe depuis l'Indépendance» paru en 1974. Ce tableau d'ensemble est suivi de quatre autres articles, parus antérieurement ou postérieurement, traitant de sujets plus particuliers, tel par exemple celui intitulé «Le courant formaliste tunisien». Le fait d'avoir disposé ces articles selon un plan sans doute logique, mais qui ne tient pas compte des dates de parution, est discutable. Il incite en effet le lecteur à penser que ces quatre articles développent le «Tableau général». Or on ne voit guère la fonction qu'ils jouent à cet égard, car leurs rapports aux diverses parties du «tableau» semblent peu étroits, voire même mal établis. Ce manque de cohésion tient en grande partie, nous semble-t-il, à ce que l'A. ne consacre explicitement aucun article à la poésie et à la critique tunisiennes, alors qu'il privilégie dans sa présentation la littérature féminine, les «nouvelles et romans» et le «courant formaliste».

Quant aux listes bibliographiques, nous regrettons que l'A. se soit limité aux livres. Négliger les nombreux articles qui pullulent dans les différents journaux et revues du pays fait courir le danger de masquer le vrai visage de la littérature tunisienne, qui a toujours trouvé dans les périodiques locaux le milieu le plus adéquat de son développement. Il nous paraît en effet bien difficile de dégager les vraies caractéristiques de cette littérature en se basant uniquement sur les ouvrages édités par les maisons officielles qui se sont toujours abstenues de publier les auteurs appartenant à certaines tendances.

Ces remarques sur la forme et la présentation ne nous empêchent nullement de reconnaître les qualités du livre de J. Fontaine. En premier lieu, le souci de véricité de l'A. qui, par souci d'objectivité, suit de très près la genèse de tous les courants culturels dans le pays, en demeurant constamment à l'affût des nouveautés et en prenant, s'il le faut, contact avec les auteurs eux-mêmes, parmi lesquels il compte un grand nombre d'amis personnels. Le mérite lui revient ainsi de faire connaître au lecteur francophone l'importance du mouvement tunisien d'avant-garde contesté, voire même dénigré, par une certaine critique qui n'a point épargné l'A. lui-même, l'accusant ouvertement de partialité et qualifiant certains de ses écrits de tendancieux. Le meilleur démenti à de telles accusations se trouve dans le chapitre premier, où aucune tendance littéraire n'est passée sous silence.

Dans son «Tableau général», l'A. examine critiquement pas moins de 132 œuvres échelonnées sur 17 ans. Il en dégage cinq courants : classique, patriotique, néo-classique, réaliste et formaliste.

Par «courant classique», il désigne toutes les œuvres dont la forme «se veut strictement fidèle à la grande langue des siècles d'or» et dont le contenu ne reflète aucune problématique émanant de la pratique littéraire. A ce courant, constitué essentiellement d'œuvres produites par des arabophones unilingues issus de l'Université Zitouna, telles que les réflexions sapientielles de Sadoq Mazigh (né en 1906), les conseils paternels de Mokhtar Louzir (né en 1912) et les contemplations religieuses de Naceur Saddam (né en 1916), l'A. rattache des œuvres produites par des écrivains plus jeunes, tels que Hind Azouz (née en 1926) Yahya Mohammed (né en 1931), ainsi que les études biographiques de Rachid Dhaouad et Ahmed Khaled (né en 1936).

Quant au courant patriotique, il n'est qu'une variante du classique, puisqu'il demeure fidèle aux exigences de l'écriture traditionnelle, dont il ne se différencie que sur le plan thématique où une place de choix est réservée aux exploits héroïques accomplis pendant la lutte nationale. Les principaux représentants de cette veine sont, selon l'A., Hedi Noomane (né en 1917), Ahmed Leghmani (né en 1931), Mnawwar Smadah (né en 1931), ainsi que les deux promoteurs de la littérature populaire : Mohamed Marzouqi (né en 1916) et Abdelmagid Benjeddou (né en 1918).

Le troisième courant décelé par l'A., le néo-classique, se caractérise par l'ambition d'utiliser la forme traditionnelle en tant que «mode d'expression prestigieux pour traiter de sujets résolument modernes». Cette préoccupation majeure prédomine surtout dans les œuvres de Mustapha Fersi (né en 1931), Noureddine Sammoud (né en 1932) et Jaafar Maged (né en 1940).

Le courant réaliste concerne exclusivement des romans et des nouvelles de caractère ethnographique qui se veulent enracinés dans la réalité tunisienne en puisant leurs sujets dans les coutumes du peuple ou dans les différents aspects de la vie. Ces formes narratives sont celles où excellent Béchir Khraïef (né en 1917) et Rached Hamzaoui (né en 1934).

Par courant formaliste enfin, l'A. désigne le mouvement littéraire d'avant-garde qui domina la vie culturelle en Tunisie de 1968 à 1972 et qui s'efforça, non sans difficultés, de créer des formes d'expression nouvelles permettant l'enracinement réel dans la civilisation actuelle du pays.

Après ce «Tableau général», l'A. entreprend une étude quantitative des «Nouvelles et romans 1973-74». Les nouvelles sont au nombre de 105 en 1973 et de 141 en 1974; quant aux romans, leur nombre n'excède guère la moyenne de deux par an. La présentation de toute cette production sous forme de chronique n'a pas permis à l'A. d'en tirer des conclusions intéressantes, ce qu'il aurait pu facilement réaliser s'il avait procédé à un classement par tendances.

Cette lacune est amplement comblée dans le troisième chapitre consacré au courant formaliste tunisien, chapitre qui reste la meilleure étude globale du mouvement parue à ce jour. La documentation bien fournie, la compréhension des principaux textes en constituent les qualités les plus frappantes. L'A. a su tirer le plus grand profit de ses amitiés parmi les jeunes écrivains représentant ce mouvement.

Notons, pour finir, le vif intérêt que porte l'A. à la littérature féminine. Ici nous avouons que nos points de vue divergent. Nous pensons que la classification selon le sexe est une pure création de la critique capitaliste qui essaie ainsi de camoufler le véritable antagonisme entre les littératures progressiste et réactionnaire, antagonisme de classe en fin de compte mettant en relief des oppositions non pertinentes, telles que hommes et femmes écrivains. Nous estimons pour notre part que les œuvres des femmes tunisiennes citées par l'A. se rattachent aux courants analysés dans le premier chapitre.

En conclusion, nous pouvons dire que le livre de J. Fontaine, s'il ne prétend pas cerner tous les aspects de la littérature tunisienne depuis l'Indépendance, n'en est pas moins une «clef» subtile et efficace pour la comprendre. A ce titre, il peut être considéré comme unique en son genre.

Mohamed Salah BEN AMOR

AL-JABARTI 'Abd-al-Rahman : *Journal d'un notable du Caire durant l'expédition française 1798-1801*, traduit et annoté par Joseph Cuoq, Paris, Albin Michel, 1979, 429 p.

Le titre de cette traduction est bien choisi, puisqu'il recouvre la période allant du 24 juin 1798 jusqu'au 8 septembre 1801, alors que Bonaparte avait déjà quitté l'Égypte depuis deux ans. La magnifique gravure de couverture ainsi que la typographie variée auraient pu faire croire à un ouvrage de bonne vulgarisation. Il s'agit en réalité de mieux que cela, puisque le texte que l'on a pour la première fois en français répond à toutes les exigences du travail scientifique. En voici les caractéristiques techniques : une introduction sur l'auteur et la composition de l'ouvrage, la date grégorienne accompagnant chaque fois la date hégirienne (celles-ci étant répétées en haut de page pour faire valoir le caractère de chronique du texte), des sous-titres séparant chaque paragraphe, 318 notes explicatives reportées en fin de volume, 46 biographies de personnages plus fréquemment cités, 128 mots arabes turcs ou persans traduits ou expliqués dans un petit glossaire, une bibliographie de 107 titres d'ouvrages ou d'articles sur le sujet, une table chronologique, enfin un index de 278 noms de lieux, notions d'ordre historique ou idéologique.

Le texte même de Jabarti couvre les pages 21 à 377. Est-il utile d'en soulever l'intérêt ? Il s'agit ici des observations d'un témoin oculaire et, qui plus est, d'un acteur de ce drame, puisque l'auteur fit partie du conseil créé par les Français pour leur servir de répondant et appliquer leurs mesures. Le chroniqueur réagit en homme intelligent qui cherche à comprendre le pourquoi des choses. Et comme il lui manque un certain nombre d'éléments, c'est pour lui l'occasion de multiples questions. Elles lui viennent de sa condition d'Égyptien musulman devant des étrangers « mécréants ». Ainsi il s'étonne de l'exercice de la justice, « bien qu'ils ne professent aucune religion » (p. 250). D'un côté, il relève en détail les nombreuses exactions commises par le corps expéditionnaire français, mais, de l'autre, il ne peut manquer de proclamer son admiration non seulement devant les prouesses techniques de leur génie militaire, mais aussi devant les réalisations et les démonstrations des savants présents alors en Égypte. Il note avec application tous les détails des réglementations et des taxes, l'institution de l'état civil, les mesures de propreté et les travaux de voirie. Sans aucun doute, voilà un homme qui a vu du nouveau pendant trois ans.

Le traducteur s'est efforcé de rendre le texte arabe de la manière la plus attrayante possible et nous pouvons affirmer qu'il y a réussi pour une très grande part. Nous avons pourtant relevé quelques « arabismes » relevant de la traduction de *min...mâ* : « sur ce qu'on rapporte des événements » (p. 176), « y mirent en militaires ce qu'il fallait » (p. 204), « tout ce qu'ils trouvèrent en matériel » (p. 213), « tout ce qu'on avait rassemblé en moutons » (p. 244). Il semble que l'on doive, dans tous ces cas, supprimer les pronoms « ce » et « en », ce qui donnerait de manière plus légère : « les événements qu'on rapporte », « les militaires qu'il fallait », « le matériel qu'ils trouvèrent », « les moutons qu'on avait rassemblés ». Mais, ayant pratiqué nous-mêmes la traduction de l'arabe, nous aurions mauvaise grâce d'en faire grief au traducteur de Jabarti devant le travail qu'il a accompli. Une dernière remarque : le traducteur a voulu maintenir certains termes dans leur forme arabe ou turque pour nous familiariser avec des mots qui avaient cours dans les écrits des Occidentaux sur le sujet à cette époque. Son choix nous a paru parfois arbitraire : parfois nous trouvons *okelle* ou *wakâla*; à une page d'intervalle *ruway'i* et *ru'isi* (p. 214-215). Ce ne sont évidemment que des détails dans l'ensemble d'un travail remarquable.

J. F.

LIAUZU Claude : *Salariat et mouvement ouvrier en Tunisie. Crises et mutations (1931-1939)*, Paris, CNRS, Les Cahiers du CRESM, n° 9, 1978, 192 p.

Cet ouvrage tente de reconstituer l'histoire du salariat et du mouvement ouvrier en Tunisie pendant la période 1931-1939; la démarche est globalement chronologique, distinguant deux périodes : celle qui précède le Front Populaire et celle qui va du Front Populaire à la guerre.

La première partie, intitulée « Les années trente. Mutations et mobilisation populaire (1921-1936) », comprend trois chapitres. Dans le premier, l'A. dresse un tableau rapide des divers aspects de la crise qui frappe l'économie et la société tunisienne de cette époque. C'est une mise en ordre d'un grand nombre de tableaux qui évoquent à grands traits, par touches discontinues, une situation que nous ne pouvons saisir d'une manière plus précise faute de statistiques globales et sérieusement établies. Le deuxième chapitre analyse la crise du mouvement ouvrier au cours de ces mêmes années; elle se manifeste par la faiblesse du mouvement des grèves, un syndicalisme essentiellement français, les revendications nationalistes des mouvements d'artisans tunisiens. La désorganisation de la société, l'inquiétude, la sous-prolétarianisation, le chômage, les contradictions de la colonisation conditionnent l'action des différents syndicats; l'A., bien informé, situe bien la place très minime tenue à cette époque par le parti communiste, trop dépendant à l'égard du parti communiste métropolitain. Le chapitre 3 étudie ensuite la crise qui affecte le nationalisme, celui des notables et le nationalisme radical, dont l'A. souligne les aspects révolutionnaires (T. Haddad, Chabbi); le Néo-Destour est situé dans ce contexte des années trente par rapport aux autres mouvements, dont l'A. essaye d'évaluer l'importance à l'occasion des manifestations et grèves de septembre-octobre 1934.

La deuxième partie mène l'enquête à partir du Front Populaire jusqu'à la veille de la guerre (1936-39). Cinq chapitres essayent de suivre l'évolution du monde des travailleurs ouvriers et salariés au cours de cette période : le premier évalue les forces en présence (socialistes, Néo-Destour, communistes, prépondérants). Le second étudie les conflits qui éclatent en 1936, parallèlement à la mise en place de la politique sociale du Front Populaire; les syndicats se multiplient en même temps que l'action revendicative se développe; la prépondérance se ressaisit et l'on assiste à un reflux syndical après mars 1937. Dans le chapitre 3, on étudie la naissance de la seconde CGTT, ses fondements sociaux et idéologiques, ses rapports avec le Néo-Destour, l'action syndicale et nationaliste à Bizerte, et la scission de la CGTT en deux confédérations, destourienne et néo-destourienne, à partir de 1937. La période qui va de la fin du Front Populaire à la guerre fait l'objet du quatrième chapitre (avril 1938-septembre 1939); dans le contexte de la course à la guerre, la répression d'une part et les progrès du fascisme dans la colonie italienne de l'autre entraînent une crise multiple dans le mouvement ouvrier. Le chapitre 5 essaye de dégager les grandes lignes de l'évolution de ce mouvement de 1936 à 1939, caractérisé essentiellement par la tunisification du salariat et du mouvement ouvrier, phénomène qui constitue une « véritable mutation ». Trois annexes fournissent un certain nombre de documents exprimant notamment quelques aspects de la conscience ouvrière collective.

Si les grands jalons de cette histoire du mouvement ouvrier sont globalement connus, elle fait l'objet de la part de l'A. d'une enquête et d'une étude systématique et minutieuse. L'ouvrage dont il est question ici est d'ailleurs un élément d'une étude plus vaste dont la première partie s'intitule *Naissance du salariat et du mouvement ouvrier en Tunisie à travers un demi-siècle de colonisation (1881-1931)*, présentée en 1977 à l'Université de Nice comme thèse de doctorat. Ce qui fait l'intérêt et la nouveauté de cette recherche, c'est qu'elle

appréhende l'histoire du monde du travail lui-même, et qu'elle dégage la part qu'il prend dans la vie du pays au cours d'une période extrêmement difficile : celle des conséquences de la crise de 1929 dans une société multiple, écartelée, où le système colonial est ébranlé par un nationalisme de plus en plus fort et organisé. Tenter de saisir les grands mouvements de la vie ouvrière et de celle des salariés dans une conjoncture aussi complexe tient de la gageure; ce qui explique sans doute en partie l'allure générale de cet ouvrage, découpé en une suite de flashes rapides où l'A. essaye de rendre compte d'une réalité tourmentée, changeante, aux facettes multiples, selon que l'on considère telle ou telle catégorie de population. Le lecteur, pas nécessairement initié, aura du mal à s'y retrouver parfois, car l'A. suppose connus pas mal de détails. On pourrait dire qu'il s'agit d'une première mise en place des éléments disponibles d'un dossier et, à ce titre, cette étude générale est très précieuse et constitue un cadre dans lequel bien des monographies trouveront leur orientation. Des interprétations sont proposées, rapidement; les problématiques sont esquissées; l'A. s'est efforcé avant tout de réunir les faits et de les organiser, et c'est là son grand mérite, contribuant ainsi à écrire l'histoire réelle, complexe, de la Tunisie contemporaine.

Roger MAURY

Louis André : *Nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le Sud-Tunisien*, Aix-en-Provence, ÉDISUD, Coll. Mondes Méditerranéens, 1979, 334 p., 31 ph. 4 pl. h.t.

Le Père André Louis n'aura pas eu la joie de voir publié son dernier livre. Il n'aura même pas eu le temps d'en corriger les épreuves. Dans cet ultime ouvrage, il nous donne la mesure de sa vaste connaissance ethnographique du Sud Tunisien, connaissance bibliographique et connaissance de terrain.

Le sujet qu'il a choisi est vaste à la fois par l'espace qu'il recouvre (la moitié du territoire tunisien) et par sa dimension historico-sociale : d'hier à aujourd'hui. De quels nomades parle-t-il ? Il prend appui sur son expérience directe d'une fraction d'une tribu de la défunte confédération des Ouerghamma : les Trarma des Ouderna, qui nomadisent autour de Tataouine. Il fait aussi référence à d'autres nomades : Rebaïa du Grand Sud et Merazigues du Douz surtout, mais encore aux nomades du Sud du Chott El Jerid (Ghrib, Sabria, Adhara) ou du Chott El Fedjedj (Bebi Zid).

Qu'appelle-t-il « nomades d'hier » ? A. Louis situe la ligne de démarcation entre le passé et l'actuel autour du début de la seconde guerre mondiale (9). L'A. distingue, selon le type d'activité dominante, trois types de nomadisme : caravanier, guerrier, vivrier (13); ou encore, selon un principe hiérarchique, entre « arabes à cheval » et « nomades à pied » (13). Dans le chapitre qui suit (II), A. Louis passe en revue « le monde de la tribu ». Viennent après trois chapitres décrivant les pratiques agro-pastorales : « Chameaux, moutons et chèvres » (III), « Pasteurs et troupeaux au rythme des saisons » (IV) et « La pluie, ce bienfait de Dieu » (V). Revenant à un passé déjà ancien, il évoque « chasses, razzias, caravanes » (VI), dont on retiendra surtout les pages sur la faune des marges désertiques. Après « La vie quotidienne », alimentation, toilettes et tatouages, vêtement, habitat (VII), vient une présentation des pratiques sociales « de la naissance à la mort » (VIII) en insistant plus particulièrement sur « les noces » (IX). Un très court chapitre, « Troc, échanges, marchés » (X), précède l'évocation de la vie sociale et de la vie religieuse, premier thème de ce XI^{ème} chapitre recouvrant des pratiques aussi diverses que l'hospitalité, l'homme égaré au désert, l'entraide, le bon voisinage, l'honneur et les convenances. Dans un dernier chapitre est abordée la question de « l'intégration par la sédentarisation »

(XII). Dans les annexes, en consignature avec son informateur Trarma, Si Khlifa AIDOUÏ (dont la personnalité est présentée p. 280-281 : zitounien de la section de Tataouine, ayant poursuivi quelques études à Tunis avant de revenir au pays, y occupant des « fonctions administratives » tout en continuant à s'intéresser au pastoralisme et à l'agriculture), ont été recueillis 26 pages de « chants des nomades du Sud de la Tunisie ». Le livre s'achève, avant la bibliographie, sur un très utile Glossaire (313-327) portant sur « les termes qui nous ont paru moins connus du parler courant tunisien ou qui, pour être des vocables communs, revêtent chez les nomades une acception particulière ».

Voilà en quelque sorte l'ossature du livre. On trouvera tout au long des pages un mélange continu de descriptions jusqu'au détail et de références littéraires (chants, proverbes, anecdotes) qui visent à rendre plus vivant un exposé risquant autrement la monotonie. A. Louis a ainsi su tirer des traditions orales le meilleur pour la compréhension du passé.

Cependant cet ouvrage tel quel appelle quelques remarques. Je passerai rapidement sur de nombreuses fautes typographiques que l'A. lui-même n'eût pas laissées et qu'un erratum eût pu facilement corriger. Je relèverai quelques erreurs vénielles ou imprécisions. On peut discuter sur la date de la conquête italienne de la Lybie : 1911 (117) année de la guerre italo-turque, pour 1912 qui vit l'instauration de la colonie italienne. Bir Lahmar n'est pas (encore) chef-lieu de délégation (270), mais simple imadat. Le premier siège du caïdat du Nefzaoua ne fut pas installé en 1883 à Kebili, mais bien à Douz, pour être transféré plus tard (1890) à Kebili (245). La note 13 p. 124 doit être entièrement révisée : il n'existait pas de « coff du Nefzaoua », le Nefzaoua était divisé entre les deux coffs, et en particulier Ouled Yagoub et Beni Zid étaient des adversaires, les premiers Youssef, les seconds Cheddad; pour l'histoire des coffs et de Rhouma, la référence magistrale reste A. MARTEL. *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*. Par ailleurs, dans sa générosité à l'égard du Sud, A. Louis a doté à tort la palmeraie continentale d'El Hamma d'agrumes (en fait, essais en zone littorale, à Kettana). Notons enfin la curieuse expression de « villages de mise en valeur » (276) : sont-ce les nouvelles constructions entreprises dans le cadre du Développement Rural, ou bien les villages de sédentarisation en zone steppique ou de périmètres irrigués ? On eût aimé savoir.

Au fil des pages de cet ouvrage, progressivement émerge la figure de celui qui fut sans doute le plus moderne et le plus fin des observateurs de la société sud-tunisienne, Gilbert BORIS, dont *Documents linguistiques et ethnographiques sur une région du Sud-Tunisien (Nefzaoua)* - sans oublier bien sûr son monumental *Lexique du Parler Arabe des Merazig* - reste un maître livre. On regrettera cependant que Boris soit parfois utilisé sans être cité, comme en particulier ces pages de dialogue anonyme sur le souk des Mérazigues (238-240) en fait extraites de Boris (*op. cit.*, p. 33-39).

Restent quelques remarques de fond sur le texte. D'abord on ne peut pas ne pas être frappé par le caractère, certes précis, mais intemporel de la description du nomade d'hier : ainsi par exemple on eût aimé qu'on date la pratique de l'émancipation de l'esclave noir à l'occasion de son mariage (25), qui en tout cas remonte évidemment bien plus haut que l'entre-deux guerres; de même pour les razzias, les caravanes. Un témoignage invoqué sur la vie nomade date du XVII^{ème} siècle (34-35). On a ici affaire à une image idéal-typique du nomade, mais chacun sait que l'idéal-type webérien n'avait qu'une simple fonction heuristique. Par ailleurs de nombreuses descriptions de la vie des nomades ne leur sont pas propres : ainsi de ce qui est dit, entre autres, de l'usage de la main droite (260) ou du tatouage (143-148)... D'autres données eussent mérité d'être relativisées : ainsi par exemple des éléments constituant la rétribution du berger qui varient sensiblement surtout de nos jours - par suite de leur raréfaction -

d'une région à une autre, parfois d'une communauté à une autre, bien que voisine; ainsi également du rythme d'abreuvement des animaux selon les saisons : 1 jour sur 6 en hiver est plutôt une limite qu'une norme courante (dans son enquête auprès de 49 éleveurs de la région d'El Hamma, A.F. BADUEL, *L'Eau, base d'aménagement dans le gouvernorat de Gabès, Sud-Tunisien*, a montré que même en hiver de nombreux éleveurs abreuvaient leurs animaux tous les deux jours). Les rapports entre nomade arabe et sédentaire berbère sont décrits en des termes trop larges qui ne font pas assez ressortir la formation économique et sociale qui dominait ce type de société.

On peut cependant en fin de compte faire un reproche à cet ouvrage fondé sur l'objectif fixé par l'auteur : on pourrait s'attendre à ce que soit traité de façon approfondie le problème des «nomades d'aujourd'hui»; seulement 15 pages sur 284, hors annexes, leur sont consacrées. Or, comme l'indique dès le début l'A., on n'a plus affaire qu'à un nomadisme résiduel. On eût pu s'attendre à ce que fût présenté un bilan de la politique de sédentarisation (ce thème même est d'ailleurs absent de l'ouvrage), que fussent présentées et discutées les bases mêmes de cette politique. Ainsi, par exemple, l'A. admet implicitement qu'un demi hectare de terres irriguées suffit à faire vivre une famille (272). Or : a) ceci est déjà douteux en zone d'agriculture de rente (dattes du Nefzaoua, henné de Gabès...) - un demi hectare procure un revenu annuel d'environ 600 DT (1 DT vaut environ 11 FF) lorsque le jardin est planté en palmiers deglat-nour en pleine production - et donc non généralisable à l'ensemble des périmètres irrigués; b) la base du calcul économique est celle qui fixe à un niveau très bas les besoins de la population, faisant fi de leur croissance et des changements des goûts (école, télévision, émigration). Le caractère massif de l'émigration temporaire à l'étranger cache plus ou moins mal pour le moment les problèmes que pose une sédentarisation au regard des ressources réellement disponibles en terre et en eau, notamment dans le gouvernorat de Médenine ou même dans la délégation d'El Hamma de Gabès. Seul un autre type d'enquête que celui pratiqué par l'A. lui eût permis de mieux appréhender cette réalité.

Tout au long de ce livre, je n'ai pu me défaire de cette impression que le Père André Louis, sentant ses jours comptés, a voulu rédiger comme une somme ethnographique sur le Sud-Tunisien. Sa tâche est inachevée sans doute, mais qui ne reconnaîtrait à cet homme qui a fréquenté, jusque pratiquement à sa mort (à 68 ans), le Grand Sud pour encore mieux le connaître et en faire partager son amour, le droit à la plus haute considération. En refermant ce livre, on ne peut pas ne pas, avec nos amis tunisiens, être reconnaissant au Père Louis de s'être, par ses travaux nombreux, transformé en scribe scrupuleux de la mémoire du petit peuple du Grand Sud. Au regard de ceci, qu'on prenne mes notes plutôt comme une contribution libre à l'œuvre et un hommage sincère au disparu.

Pierre Robert BADUEL
C.R.E.S.M. - C.N.R.S.

NESSON Claude/SARI Djilali/PEILLON Pierre : *Recherches sur l'Algérie*, Mémoires et Documents du Service de Documentation et de Cartographie géographiques publiés sous la direction de Jean DRESCH, année 1975, Nouv. Série n° 17, Paris, CNRS, 1978, 291 p.

Ce nouveau volume de Mémoires et Documents groupe trois études différentes.

Claude Nesson étudie «L'évolution des ressources hydrauliques dans les oasis du Bas-Sahara algérien» (p. 7-100). Il essaie de cerner un des problèmes majeurs des régions arides à travers un exemple pris en Algérie. Dans une

première partie, l'étude des données de l'hydrologie du Bas-Sahara fait ressortir la diversité et l'importance de ses ressources hydrauliques. L'examen de l'évolution de ces ressources dans les différents groupes d'oasis révèle la gravité des problèmes : diminution du niveau de l'eau entraînant la disparition de l'artésianisme et le tarissement de plusieurs sources; d'où progression du pompage et d'une façon générale accroissement des difficultés pour l'obtention de l'eau. Beaucoup de palmeraies se trouvent menacées d'assèchement, certaines oasis tombent en ruine, ce qui crée de multiples perturbations économiques et sociales. La deuxième partie montre que la cause de tous ces problèmes est la création anarchique de forages trop nombreux et trop rapprochés. Devant la gravité de la situation, le pouvoir public a essayé de contrôler de plus en plus sévèrement l'implantation de chaque nouveau forage. L'A., pour sa part, estime que la vraie solution réside dans l'obturation des vieux puits et dans le recours à des nappes profondes, ce qui requiert l'aide de l'Etat et surtout un plan cohérent couvrant tout le Bas-Sahara.

Djilali Sari se penche sur «Le déboisement de l'Ouarsenis» (p. 101-144). Il s'agit d'une étude de l'environnement dans un milieu rural de pays en voie de développement. L'A. tente de cerner tous les problèmes nés, dans un tel milieu, du rapport entre l'homme et son environnement naturel. Le déboisement de l'Ouarsenis, bien que résultant de divers facteurs, traduit essentiellement une rupture d'équilibre de l'économie rurale traditionnelle. Fruit de la colonisation, le refoulement des paysans les a conduits à défricher les forêts, à augmenter leurs troupeaux et à abandonner l'arboriculture, maintenant ainsi une économie de subsistance qui, concernant une population nombreuse et pauvre, finit par être destructrice et incompatible avec toute reforestation durable. L'A. analyse la réaction complexe du paysan vis-à-vis des tentatives de restauration qui constituent pour lui à la fois une chance (création de chantiers de travail) et une menace (interdiction des troupeaux et suppression de l'économie de subsistance). Et pourtant la solution réside bien dans la suppression d'une telle économie.

Pierre Peillon examine les «Problèmes de l'habitat en Basse-Kabylie». L'habitat apparaît comme un fait géographique inséré dans une dynamique complexe. L'évolution dans la localisation, la répartition spatiale et l'aspect de l'habitat traduit une combinaison des influences du milieu physique, de l'histoire et des structures socio-économiques. Cette évolution ne s'est pas produite selon un mouvement progressif et continu, mais sous l'emprise de changements brutaux et de bouleversements socio-économiques : influence de la colonisation, de la guerre d'indépendance et du phénomène de regroupement.

Latifa HENIA

PRUVOST Lucie : *L'établissement de la filiation en droit tunisien*, Thèse pour le Doctorat en Droit, Université de Droit, d'Économie et de Sciences sociales de Paris (Paris 2), 1977, 538 p., ronéot.

Cette étude, présentée devant l'Université de Paris et récompensée d'un prix au concours des thèses 1976/1977, s'inscrit en réalité dans un ensemble de travaux faits au sein de la Faculté de Droit de Tunis sur le statut familial : mémoires, notes d'arrêts, articles se multiplient en effet sur la matière. Après la thèse, récemment soutenue aussi, de S. BEN HALIMA, *La filiation paternelle légitime en droit tunisien* (Thèse Droit, Tunis, 1976), Lucie Pruvost, à partir des quelques articles du Code de Statut personnel, les articles 68 à 76, présente à son tour un très important travail sur «l'établissement de la filiation en droit tunisien».

Le choix du titre constitue en soi une thèse : le texte français et le texte arabe du Code comportent respectivement les termes « filiation » et « *nasab* ». Le *nasab* concerne exclusivement la filiation paternelle, puisque le *nasab*, c'est la lignée des ancêtres par le mâle, les agnats. Transmettre son *nasab* à l'enfant engendre le devoir de tutelle, la vocation successorale, l'obligation alimentaire. Or le Code de Statut personnel, inspiré du droit musulman, ne règle que l'établissement de la filiation paternelle. Quand l'A. choisit d'étudier « l'établissement de la filiation en droit tunisien » en envisageant non seulement la filiation paternelle légitime prévue par le Code, mais encore la filiation maternelle et de là la filiation naturelle, elle donne à la filiation la dimension qu'elle a en réalité en dépit du droit. Son choix n'est donc pas arbitraire. Il n'est pas subjectif non plus. Il correspond à l'effort créateur que la jurisprudence a parfois tenté de soutenir en cette matière et que la doctrine unanime aimerait voir se prolonger.

1. L'originalité du droit tunisien de la filiation est double : d'une part, si le mariage y joue un rôle prépondérant, la volonté de l'homme est elle aussi source de filiation; d'autre part, si la filiation légitime est généralement établie d'une manière indivisible à l'égard des deux parents, le fait qu'elle soit prouvée vis-à-vis de l'un d'eux seulement ne la rend pas illégitime; d'où les différentes sources du *nasab* : la cohabitation légale, l'aveu, le témoignage, auxquelles il faut ajouter l'adoption depuis la loi du 5 mars 1958.

La cohabitation légale est le mode le plus courant d'établissement du *nasab*. L'A. lui consacre toute la première partie de son étude. La cohabitation crée un lien indivisible à l'égard des deux parents.

Le jeu de la cohabitation (*al-walad li šāhib al-firās*, l'enfant appartient au possesseur du lit) conduit à dire que le mari doit tenir pour siens tous les enfants nés de son épouse. Le caractère quasi automatique de cette présomption du même type que la présomption « pater is est quem nuptiae demonstrant » du droit romain - est contrebalancé par la possibilité qu'a le mari de contester la paternité. Les articles 75 et 69 du C.S.P. ouvrent deux actions pour le faire : la procédure du serment d'anathème ou *li'ân* reprise du droit musulman classique et qui repose essentiellement sur la prohibition de l'adultère de la femme; le désaveu par *inkâr* de l'article 69 déclaré par le mari ou les tiers intéressés. **pour but de faire rompre la filiation paternelle de l'enfant conçu alors que les époux, sans être légalement séparés, ne cohabitaient pas en fait, ou encore de l'enfant né plus d'un an après la dissolution du mariage.** L'intervention du juge évite l'arbitraire. Cohabitation légale, l'expression ne peut recouvrir que l'union contractée dans les formes de la loi, celle du 1er août 1957. Celle-ci seule est génératrice de *nasab*. Le C.S.P. ne se préoccupe pas de l'enfant illégitime, sinon pour déterminer les effets de la seule filiation maternelle. Il est en ce point encore fidèle à la tradition. Le silence du code à ce sujet « oblige les interprètes à un effort créateur », étant donnée l'impossibilité de recourir à une recherche de paternité naturelle et l'existence, à l'époque contemporaine, d'enfants nés hors mariage. L'effort du juge conduit à une redéfinition du mariage en fonction d'éléments qui en élargissent les limites légales sur la base de l'art. 68. Ainsi certaines cohabitations établies hors des normes permettront l'établissement du *nasab*, tels des mariages coutumiers, des unions libres, des fiançailles, des séductions de mineures consentantes ou des états de concubinage après divorce. Les constructions jurisprudentielles sont intéressantes : tantôt la théorie du mariage nul, conforme au droit musulman, permet de conserver au mariage tous ses effets en regard de l'établissement du *nasab*, tantôt la théorie fondée sur le consentement fait entrer dans la catégorie du mariage nul des situations très proches du concubinage pur et simple et par là fait admettre que le *nasab* est établi.

Cette jurisprudence tunisienne, habile à sauvegarder l'intérêt de l'enfant, est conforme à l'effort des docteurs musulmans qui avaient réussi « à rouvrir

au bâtard la porte qu'aurait pu lui fermer une interprétation rigide de la prohibition de la *zinâ* » (p. 216). L'A. s'étonne alors du revirement de jurisprudence marqué par un arrêt de la Cour de Cassation du 6 mars 1973 et de la généralisation de la sévérité de la jurisprudence : l'intérêt de l'enfant était en jeu avec et contre le respect des formes légales du mariage; on décide que l'enfant né hors du mariage n'a plus la possibilité de faire établir sa filiation d'une manière indivisible. L'A. regrette manifestement cette jurisprudence que la doctrine tunisienne unanime critique sans réserve.

Par contre, reste la possibilité de créer ou de démontrer l'existence d'un lien de paternité ou de maternité indépendants l'un de l'autre. Aveu, témoignage et adoption (que l'A. range d'une manière quelque peu artificielle dans « la filiation fondée sur la volonté humaine », objet de la seconde partie de sa thèse). ces trois moyens sont sources de filiation paternelle aussi bien que maternelle. *L'iqrâr* et le témoignage font reconnaître une parenté réelle, non encore consacrée en droit, tandis que l'adoption crée une parenté fictive. Le caractère traditionnel des deux premiers les rapproche; la filiation adoptive est une innovation législative. Conditions de fond et de forme sont rapportées. Nous relevons l'application jurisprudentielle de l'art. 68 lié à l'art. 70, qui admettra *l'iqrâr* pour établir une filiation maternelle. Celle-ci peut aussi résulter du témoignage au même titre que la filiation paternelle.

La filiation adoptive, introduite par la loi du 4 mars 1958, fait l'objet du dernier titre. Pourquoi traditionnellement les pays de droit musulman ne connaissent-ils pas l'adoption, alors que les coutumes arabes pré-islamiques la prévoient et que le Prophète Mohammed lui-même avait solennellement adopté Zayd ? « Les liens familiaux résultant de la nature ont un caractère immuable auquel la volonté humaine ne saurait déroger ». Le droit musulman a établi sa prohibition de l'adoption sur les versets 4 et 37 de la Sourate XXXIII. Une relecture permet peut-être d'avancer que « le Coran n'interdit pas véritablement l'adoption. Mais il en transforme plutôt la portée habituelle en retirant à la parenté civile, artificiellement créée par la volonté humaine, les effets qu'elle avait jusque-là et qu'elle empruntait à la parenté réelle... pas de changement de nom, pas d'empêchements à mariage » (p. 405). La force du lien patriarcal apparaît en filigrane pour empêcher sans doute l'adoption juridique, mais aussi pour pallier dans la réalité à son absence, puisque l'éthique musulmane d'aide aux orphelins s'est toujours réalisée facilement dans la famille patriarcale. Au Maghreb la pratique de l'adoption survit et des techniques de ruse - les *h'iyal*, moyens détournés utilisés pour parer à la rigidité des règles - permettaient même d'aboutir à une véritable adoption avec effets en droit : fausses déclarations, faux procès en *nasab*, actes de notoriété établis sur un faux. Aveu de paternité et témoignages suppléent ainsi l'absence d'adoption jusqu'en 1958. Les mutations familiales, les révolutions dans les mœurs rendent nécessaire une intervention législative, c'est la loi du 4 mars 1958 : « De la tutelle publique, de la tutelle officieuse et de l'adoption ». Les enfants abandonnés peuvent être assimilés aux orphelins dont le code recommande la tutelle. L'adoption est une institution étatique. Ce qui était autrefois un contrat entre personnes en situation d'égalité devient une institution pour laquelle l'intervention de l'Etat est indispensable. Après en avoir rappelé les conditions et la procédure ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes, l'A. regrette la concision de la loi de 1958 qui risque de susciter un problème d'interprétation. « Il serait dangereux de vouloir appliquer en cette matière les principes dégagés sur la base du droit musulman de la filiation : on risquerait alors de retirer à ce texte délibérément moderne une partie de sa portée. Mais les silences du législateur présentent un intérêt certain en ce qu'ils permettent à la nouvelle institution de s'adapter avec grande souplesse à la réalité sociale actuelle, tout en restant fidèle à la tradition antérieure où la protection des orphelins avait une importance particulière » (p. 484).

2. C'était une gageure - l'A. l'a excellemment tenue - que de retrouver les fondements du droit positif en matière de filiation. En effet la doctrine - en droit de la famille - affronte sans cesse de difficiles problèmes que L. P. dégage ici avec une particulière précision. Le législateur tunisien a réglé la matière de la filiation, traditionnellement domaine du droit musulman jusqu'en 1956. Présence du législateur dans le domaine de la filiation, elle est sans cesse soulignée; elle est à juste titre utilisée comme critère qui commande les titres des deux parties de la thèse. Comment expliquer une création législative trop concise ? Le laconisme des textes a pour cause la difficulté de légiférer en une matière codifiée depuis le VII^{ème} siècle par un droit religieux. Faut-il y voir «une volonté de statisme ou une porte ouverte à l'évolution jurisprudentielle ou à la recherche doctrinale ?» interroge l'A. (p. 3). La brièveté des textes livre le droit de la filiation aux interprètes, comme le laconisme du Coran sur ce point nécessite l'effort des docteurs du droit musulman. Le rôle de la jurisprudence est, tout au long de cette étude, relevé et analysé ; «On recherchera les principes directeurs de cette jurisprudence moderne» (p. 24). Ainsi, à côté de la cohabitation légale, l'A. présente ses extensions jurisprudentielles; à côté de l'*iqrâr* source de filiation paternelle, l'*iqrâr* source de filiation maternelle. Jurisprudence moderne ? La conclusion de l'A. laisse percer quelque peu son pessimisme vis-à-vis des interprètes et relève une oscillation de la jurisprudence entre une interprétation renouvelée pour une société nouvelle et une tendance à un maintien des principes de l'hégémonie de l'homme et du chef de famille patriarcale (p. 103-147). «En raison de son laconisme, souligne l'A., le droit de la filiation reste à la merci des interprètes» (p. 494). Faisant, avec d'autres juristes, œuvre de doctrine, l'A. appelle l'attention du législateur sur ce point, spécialement pour la filiation paternelle hors mariage.

Il fallait une profonde connaissance du droit musulman aussi bien que du droit tunisien pour présenter un travail aussi complet. «Lucie Pruvost en a une sorte de connaissance de l'intérieur», remarque un membre autorisé de son jury. C'est elle qui lui a permis de parvenir à saisir la trame d'une jurisprudence mouvante, qui fait à la fois revivre des institutions anciennes dans la loi tunisienne positive avec des sens nouveaux - ainsi pour la notion de cohabitation licite (p. 32) -, ou qui parfois doit pallier à la dénaturation des conduites traditionnelles par les institutions nouvelles. C'est ainsi que la loi du 1^{er} août 1957, qui organise l'état civil moderne, «constitue un obstacle à la tolérance du droit musulman traditionnel. Elle le vide même de toute portée, puisqu'elle n'est pas contrebalancée par des règles sur le concubinage. L'ancien système est donc faussé, dans la mesure du moins où l'on veut continuer à appliquer les principes d'interprétation antérieurs sans les adapter à l'ensemble d'une législation ainsi transformée» (p. 17).

L'A. a mis aussi dans l'élaboration de son travail sa connaissance du droit canonique et sa connaissance du droit français. Faut-il signaler une lacune ponctuelle en ce domaine, puisque L. P. ne cite pas la loi française de décembre 1976 qui modifie profondément le régime de l'adoption ? C'est comme une touche de clavier qui a sauté et ne fera pas oublier cette dimension juridique de l'A. qui lui a permis de faire une étude si minutieuse et si dense. Rien ne reste dans l'ombre, conditions d'ouverture d'action, déroulement du procès, moyens de preuve, sont aussi bien étudiés que le poids des concepts de cohabitation ou de lien conjugal. A côté des problèmes de techniques juridiques, on lit de belles pages de théorie, spécialement sur le consensualisme. L'A. explique les art. 36 et 36 bis de la loi de 1957 et estime qu'en dépit des revirements de jurisprudence cette théorie pourrait servir de base à une jurisprudence soucieuse de la protection de la femme et de l'enfant.

Cette thèse retiendra l'attention de tous les juristes civilistes et comparatistes, des historiens du droit, plus généralement de tous ceux qui s'intéressent

au droit tunisien de la famille et à ses racines musulmanes, de tous ceux qui sont soucieux de compréhension réelle d'un système juridique. Elle est en effet invitation à comprendre, mais aussi à modifier à bon escient ce qui serait devenu caduc ou incohérent dans l'ordre juridique tunisien. L'absence de filiation pour les enfants nés hors mariage, la persistance d'une filiation patrilinéaire en sont les aspects les plus contestés de nos jours.

Jeanne LADJILI

Maitre-Assistante

à la Faculté de Droit de Tunis

VANTINI JOHN : *Tārīkh al-Masīhiyya fi l-Mamālik al-Nūbiyya al-Qadīma wa l-Sūdān al-Hadīth*, Khartoum, 1978, 284 p.

Le P. John Ventini est bien connu des archéologues de la Nubie chrétienne pour avoir participé à des fouilles. Il a publié en 1970 un précieux ouvrage de références intitulé : *The excavations at Faras. A contribution to the history of Christian Nubia*. Tout dernièrement, en 1976, il a édité en traduction un recueil des sources arabes concernant la Nubie médiévale; malheureusement, il ne nous a pas été possible, malgré nos demandes, de nous procurer cet ouvrage. Peut-être celui que nous recensons ici n'en est-il que le point de départ, car les sources arabes y sont longuement citées.

Dans le présent ouvrage, l'A. a adopté le point de vue chrétien, ainsi que l'indique le titre même de l'ouvrage, comme Yusuf Faḍl Ḥasan avait pris, en 1967, le point de vue de l'Islam dans son ouvrage désormais classique *The Arabs and the Sūdān*. On notera, non sans humour, que le prêtre italien a écrit son livre en arabe, tandis que le professeur musulman a publié le sien en anglais. Le point de vue de l'A. est très intéressant. Il développe son sujet progressivement en deux parties : 1^o la Nubie ancienne depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'au XIV^{ème} siècle (chute de Dongola en 1317 (200 p.); 2^o l'église du Sūdān au cours des trois derniers siècles (80 p.). La première partie a particulièrement retenu notre attention. Tout y est dit, semble-t-il, sur les rapports de la chrétienté nubienne avec les autorités musulmanes de l'Égypte depuis le temps des Umayyades jusqu'à l'époque des Mamluks du XIV^{ème} siècle. Peut-être l'archéologue a-t-il eu ici ou là tendance à solliciter les textes. Ainsi je ne sais où l'A. a trouvé un texte de Ya'qūbī (IX^{ème} s.) qui parle d'une image représentant Qirqī, roi de Nubie, assis sur un trône. On serait d'autant plus intéressé à connaître ce texte que l'A. ne donne aucune référence.

Disons ici tout bonnement que cette absence voulue (p. 2) de références aux textes cités est d'autant plus regrettable que les auteurs arabes sont abondamment reproduits - et nul ne s'en plaindra -, mais sans mentionner ni le tome ni les pages et souvent sans même indiquer le titre de l'ouvrage. Il faut un lecteur très averti de cette histoire peu connue pour retrouver les sources, d'autant plus que les textes de certains auteurs sont très rares ou encore manuscrits. L'occasion était vraiment bonne pour nous présenter ces textes avec leurs références précises. Une telle omission ne peut que jeter ici ou là la confusion. En voici un exemple : l'A. annonce, p. 183, une citation d'Ibn Khaldūn; le lecteur non averti risque de prendre pour un texte de ce dernier ce qui n'est qu'une explicitation de l'A.

Le chapitre XIII sur les survivances chrétiennes chez les descendants des Nubiens a excité particulièrement notre curiosité. Il y a là un sujet qui mériterait d'être exploité davantage. Peut-être l'a-t-il déjà été, mais l'A. ne nous en dit rien. On aurait aimé savoir où en sont sur ce point les études des ethnologues.

RECENSIONS

Tel qu'il est cet ouvrage intéressera le public cultivé du Proche Orient. Il eut été souhaitable qu'il se soit davantage préoccupé du monde des étudiants et des chercheurs qui ont besoin de références précises pour leurs études.

Joseph CUOQ